

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00184 Numéro SIREN : 330 783 002 Nom ou dénomination : Etablissements Paul SERGEANT
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001928

ETABLISSEMENTS Paul SERGEANT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 600 000 Euros
Siège social : 449, rue de Verdun - 80000 - AMIENS
R.C.S. AMIENS 330 783 002

RESOLUTION D'AFFECTATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2024

DEUXIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 1 392 167,76 Euros, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice
formant un bénéfice distribuable de 1 392 167,76 Euros
- En distribution de dividendes pour 600 000 Euros
- Le solde au poste "Autres Réserves" 792 167,76 Euros

Le dividende se trouve ainsi fixé à 100 Euros pour chacune des 6 000 actions composant le capital social, donnant lieu à un revenu à déclarer de 100 Euros par action.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option expresse et irrévocable pour le barème progressif de l'Impôt sur le Revenu, au moment du dépôt de la déclaration de ses revenus.

Ce dividende sera mis en paiement, à la diligence de la Présidente, au plus tôt à compter du 2 avril 2024 et au plus tard dans les neuf mois de la clôture de l'exercice social.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant du dividende mis en paiement au titre des trois exercices précédents, celui des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et celui des revenus non éligibles à cette réfaction ont été les suivants :

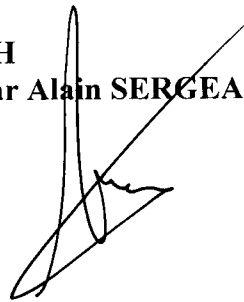


EXERCICES	Revenus distribués	Eligibles à la réfaction mentionnée à l'art.158-3 du CGI	Non éligibles à la réfaction mentionnée à l'art.158-3 du CGI
2019/2020	600 000 €	30 000 €	570 000 €
2020/2021	600 000 €	30 000 €	570 000 €
2021/2022	2 200 000 €	110 000 €	2 090 000 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CERTIFIE EXACT

**La Présidente
La société BMH
Représentée par Alain SERGEANT**



Paul SERGEANT

449 rue de Verdun

80000 Amiens

Exercice clos le : 30 septembre 2023



S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassociates.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

SOMMAIRE

Paul SERGEANT

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

BILAN	3
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
COMPTE DE RESULTAT	6
Compte de résultat synthétique	7
ANNEXE COMPTABLE	9
Annexe des comptes annuels	10
Résultat de la Société - 5 Ans	31

BILAN

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Capital souscrit non appelé

Immobilisations incorporelles

ACTIF	Valeurs au 30/09/23		% de l'actif	Valeurs au 30/09/22		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				3		3
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	125 496	85 394	40 103		35 412	
Fonds commercial (1)	433 717		433 717		433 717	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				8		8
Terrains						
Constructions	816 618	629 075	187 543		211 683	
Installations tech., matériel & outillages	1 745 034	1 457 916	287 118		207 861	
Autres immobilisations corporelles	2 566 464	1 981 767	584 697		714 183	
Immobilisations corporelles en cours	59 261		59 261		69 148	
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				2		5
Participations	120 719		120 719		20 719	
Créances rattachées à des participations	152 623		152 623		636 438	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	30 682		30 682		30 682	
Prêts					45	
Autres immobilisations financières	14 004		14 004		14 004	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6 064 620	4 154 151	1 910 468	13	7 373 892	15
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				22		21
Matières premières et autres appro	74 093	1 455	72 638		54 667	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis	84 654	8 465	76 189		44 245	
Marchandises	3 149 386	106 805	3 042 581		3 106 885	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				43		38
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	5 357 851	153 034	5 204 817		4 911 982	
Autres créances (3)	1 053 645		1 053 645		961 815	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement				7		4
Actions propres						
Autres titres	1 005 904		1 005 904		538 876	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 112 645		2 112 645	15	3 337 324	22
Charges constatées d'avance (3)	30 739		30 739		31 576	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 868 917	269 759	12 599 157	87	12 987 370	85
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	18 933 536	4 423 911	14 509 626	100	15 361 262	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

2. RECAP

01/10/2022 at 9/2021

PASSIF

	Valeurs au 30/09/23	% du passif	Valeurs au 30/09/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 600 000)	600 000	4	600 000	4
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		34		39
Réserve légale	60 000		60 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	4 873 100		5 981 761	
Report à nouveau	885 819	6	885 819	6
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 392 168	10	1 091 339	7
SITUATION NETTE	7 811 086	54	8 618 919	56
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	32 335		32 414	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 843 421	54	8 551 392	56
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	484 623	3	539 696	4
Emprunts et dettes financières diverses (3)	768 858	5	52 562	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 554 352	31	5 216 676	34
Dettes fiscales et sociales	668 987	5	780 167	5
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	189 385	1	120 829	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	5 666 205	46	6 209 930	44
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	14 509 626	100	15 361 262	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

(en milliers d'euros)

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation en valeur	en
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	18 409 747	69	18 255 875	72	153 873	1
Production vendue (biens et services)	8 153 465	31	7 053 263	28	1 100 202	16
Montant net du chiffre d'affaires	26 563 212	100	25 309 138	100	1 254 075	5
Production stockée	35 493		-994		36 487	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	14 000		27 464		-13 464	-49
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	410 726	2	184 077	1	226 649	123
Autres produits	197		5 758		-5 561	-97
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	27 023 628	102	25 525 442	101	1 498 186	6
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	13 250 889	50	13 529 367	53	-278 477	-2
Variation de stocks	47 185		-376 495	-1	423 681	113
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 561 540	17	4 284 240	17	277 300	6
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	4 045 767	15	3 562 954	14	482 813	14
Impôts, taxes et versements assimilés	112 092		88 384		23 708	27
Salaires et traitements	1 710 994	6	1 857 488	7	-146 493	-8
Charges sociales	740 073	3	744 358	3	-4 286	-1
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	363 669	1	374 426	1	-10 757	-3
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	230 735	1	119 360		111 376	93
Dotations aux provisions						
Autres charges	193 405	1	76 821		116 585	152
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	25 256 350	95	24 260 902	96	995 448	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 767 278	7	1 264 540	5	502 738	40

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Bénéfice ou perte transférée

Perte ou bénéfice transféré

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Poul PERGEAN

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	61 952		223 931	1	-161 978	-72
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	17 028		6 591		10 437	158
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	78 981		230 522	1	-151 541	-66
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	3 733		2 942		790	27
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	3 733		2 942		790	27
RÉSULTAT FINANCIER	75 248		227 580	1	-152 332	-67
RÉSULTAT COURANT avant impôts	1 842 526	7	1 492 120	6	350 406	23
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	11 115		19 170		-8 055	-42
Sur opérations en capital	2 500		18 413		-15 913	-86
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges	79		135		-56	-42
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 694		37 718		-24 024	-64
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	19 139		35 549		-16 410	-46
Sur opérations en capital	45		9 641		-9 595	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	2 478				2 478	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 662		45 190		-23 528	-52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-7 968		-7 472		-496	-7
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	442 390	2	393 309	2	49 081	12
TOTAL DES PRODUITS	27 116 302	102	25 793 682	102	1 322 621	5
TOTAL DES CHARGES	25 724 135	97	24 702 343	98	1 021 792	4
Bénéfice ou Perte	1 392 168	5	1 091 339	4	300 829	28

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 14 509 625,90 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 392 167,76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

BMH, société mère des Ets Sergeant, a opté pour le régime de groupe prévu aux articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts, en date du 1er Octobre 2014. La société s'est constitué seule redevable de l'impôt sur les sociétés par le groupe formé par elle-même et la société Ets Paul Sergeant. Ces sociétés sont donc intégrées fiscalement depuis cette date. A noter que l'impôt sur les sociétés des Ets Sergeant serait identique en cas d'absence d'intégration fiscale, et qu'aucun déficit reportable n'est en présence sur cette structure.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ERIC FAN

11/31

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation acquis
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	538 949	20 265
CORP.	Terrains			
	Sur sol propre			
	Constructions	Sur sol d'autrui	813 479	3 139
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 595 851	149 183
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	431 447	72 204
	Autres immos	Matériel de transport	1 887 389	38 388
	corporelles	Matériel de bureau & mobilier informatique	138 185	13 292
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours		69 148	12 500
	Avances et acomptes			
		TOTAL	4 935 499	288 705
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		657 157	100 000
	Autres titres immobilisés		30 682	
	Prêts et autres immobilisations financières		14 050	
		TOTAL	701 888	100 000
		TOTAL GENERAL	6 176 336	408 970

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		559 214	
CORP.	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions	Sur sol d'autrui		816 618	
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			1 745 034	
		Inst. gal. agen. amé. divers	3 440	500 210	
	Autres immos	Matériel de transport	11 000	1 914 777	
	corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier		151 478	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours		22 387	59 261	
	Avances et acomptes				
		TOTAL	22 387	5 187 377	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		483 815	273 343	
	Autres titres immobilisés			30 682	
	Prêts & autres immob. financières		45	14 004	
		TOTAL	483 860	318 028	
		TOTAL GENERAL	22 387	498 300	6 064 620

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Page : 14/31

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

APPROCHE PAR COMPOSANTS

Conformément à l'article 322-3 du PCG, des composants de "première catégorie" ont été identifiées sur les matériels de transport en ce qui concerne les pneumatiques des matériels roulants qui doivent faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers et suivent un plan d'amortissement de 2 ans linéaire.

Il n'a pas été identifiée de composants pour les autres immobilisations

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

PL. P. ENGANT

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	69 820	15 574		85 394
TOTAL	69 820	15 574		85 394
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions	601 796	27 279		629 075
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	1 387 991	69 925		1 457 916
Inst. générales agencem. amén.	305 377	24 828	3 440	326 765
Autres immobs corporelles	1 305 743	224 262	11 000	1 519 004
Mat. bureau et informatiq., mob.	131 718	4 279		135 997
Emballages récupérables divers				
TOTAL	3 732 625	350 573	14 440	4 068 757
TOTAL GENERAL	3 802 444	366 147	14 440	4 154 151

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage	125				204		-79
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL	125				204		-79
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL	125				204		-79
Total général non ventilé		125				204	-79

CADRE C Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Paul SERGEAN

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détermination de la valeur actuelle

— MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag. constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immob. corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Pour l'exercice

du 01/10/2022 au 30/09/2023

Règlement 2015-06 : dépréciation du fonds de commerce:

Selon le Le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015, il a été mis en place des tests de valorisation du fonds de commerce.

Le rapprochement de la rentabilité de l'activité et de la valeur activée du fonds de commerce, ne met pas en évidence la nécessité de déprécier le fonds de commerce.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

L. ROGEE
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	32 414		79	32 335
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	32 414		79	32 335
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
PROVISIONS pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	114 028	116 725	114 028	116 725
	Sur comptes clients	167 158	114 010	128 134	153 034
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	281 186	230 735	242 162	269 759
	TOTAL GÉNÉRAL	313 600	230 735	242 241	302 094
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		230 735	242 241	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
MOREUIL MATERIAUX - -	50 000	808 521	100,00	134 755
HOUDARD - -	1 524		98,00	-649
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
SERGEANT - -	6 098	159 846	50,00	41 557
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1 Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

MOREUIL MATERIAUX -	50 000	868 521	100,00	1	1	120 925	2 750 333	134 755	
HOUDARD -	1 524	49 472	98,00	1 494	1 494			-649	-636

2 Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

SERGEANT -	6 098	159 846	50,00	1 524	1 524		43 753	41 557	10 389
------------	-------	---------	-------	-------	-------	--	--------	--------	--------

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :

- a. Filiales françaises
- b. Filiales étrangères

2. Participations non reprises au § A :

- a. Dans des sociétés françaises
- b. Dans des sociétés étrangères

Capital (6)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (7) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes ou dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultat (dépense ou perte) du dern. exercice clos (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
-------------	--	--------------------------------------	---	-------	-------	---	--	---	---	--

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la mémoire locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES STOCKS

01/10/2022 au 01/09/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	3 214 923		65 537	3 149 386
Matières premières	55 741	18 352		74 093
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits	49 161	35 493		84 654
TOTAL	3 319 825	53 845	65 537	3 308 133

ACTIF CIRCULANT

Paul SENESEAN

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
AC IIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	152 623		152 623
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	14 004		14 004
	Clients douteux ou litigieux	183 800	183 800	
AC IIF CIRCULANT	Autres créances clients	5 174 052	5 174 052	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	405	405	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	181 532	181 532	
	Taxe sur la valeur ajoutée	52 425	52 425	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	154 312	154 312	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	664 970	664 970	
	Charges constatées d'avance	30 739	30 739	
	TOTAUX	6 608 863	6 442 235	166 628
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

PERIODE

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	83 593
Autres créances	717 396
Disponibilités	46 420
TOTAL	847 409

CAPITAUX PROPRES

	02	20	21
--	----	----	----

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent		885 819
Résultat de l'exercice précédent		1 091 339
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
Total des prélèvements sur les réserves		
	TOTAL DES ORIGINES	1 977 158
Affectations aux réserves	- Réserves légales	
	- Autres réserves	-1 108 661
Dividendes		2 200 000
Autres répartitions		
Report à nouveau		885 819
	TOTAL DES AFFECTATIONS	1 977 158

ETAT DES ÉCHÉANCES DES

9

Préparé par

du 01/10/2022 au

31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
	etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	484 623	289 385	195 238	
	Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	5 000	5 000		
	Fournisseurs & comptes rattachés	4 554 352	4 554 352		
	Personnel & comptes rattachés	263 134	263 134		
	Sécurité sociale & autr organismes sociaux	215 504	215 504		
	Etat & Impôts sur les bénéfices				
	autres Taxe sur la valeur ajoutée	157 432	157 432		
	collectiv. Obligations cautionnées				
	publiques Autres impôts, tax & assimilés	32 917	32 917		
	Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
	Groupe & associés (2)	763 858	763 858		
	Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	189 385	189 385		
	Dettes représentatives des titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAUX	6 666 205	6 470 967	195 238	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	207 137			
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	262 051			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES PASSIF

REGULARISATION

Page 10/10

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	350 379
Dettes fiscales et sociales	403 507
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	167 061
TOTAL DES CHARGES À PAYER	920 947

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT

Du 01/10/2022 au 31/09/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de fin de carrières sont gérées par un organisme extérieur. Le solde du contrat chez Axa est de 51 592 euros à la clôture.

Le montant des IFC calculés est de 199 325 euros selon la méthode suivante:

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Droits accumulés avec la projection salariale (progression de 2%)
- Rotation lente
- Taux d'actualisation retenu 4.10 %

L'indemnité de départ à la retraite non couverte par le contrat est donc de 147 733 € à la clôture.

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

2019 SERGEANT

01/10/2022 au 10/202

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	15 800	15 800
TOTAL	15 800	15 800

LES EFFECTIFS

Paul SERGEAN

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

LES EFFECTIFS

	30/09/2023	30/09/2022
Personnel salarié :	40	47
Ingénieurs et cadres	1	1
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers	21	24
Etam	16	21
Apprenti	2	1

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

P. L. G. A.

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 10/22 au 09/23	Exercice 10/21 au 09/22	Exercice 10/20 au 09/21	Exercice 10/19 au 09/20	Exercice 10/18 au 09/19
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
- Capital social	600 000	600 000	600 000	600 000	
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	26 563 212	25 309 138	22 565 959	20 304 053	22 605 805
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions.....	2 189 199	1 866 213	1 623 405	1 531 202	1 263 486
- Impôts sur les bénéfices	442 390	393 309	392 402	338 840	370 124
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	1 392 168	1 091 339	1 001 966	826 165	784 023
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	354 642	381 565	229 037	366 196	109 338
- Résultat distribué (D)	2 200 000	600 000	600 000	881 500	654 000
<u>III - Résultat par action</u>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	364,87	311,04	270,57	255,20	210,58
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	291,13	245,48	205,17	198,73	148,89
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	232,03	181,89	166,99	137,69	130,67
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)	366,67	100,00	100,00	146,92	109,00
<u>IV - Personnel</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	40	44	44	47	47
- Montant de la masse salariale de l'exercice	1 710 994	1 857 488	1 628 124	1 568 948	
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	740 073	744 358	672 382	620 898	

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etablissements Paul SERGEANT

449, rue de VERDUN
80000 AMIENS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 30 septembre 2023

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etablissements Paul SERGEANT S.AS
449, rue de Verdun
80000 AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société Etablissements Paul SERGEANT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1/5



II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de mon rapport.

III - LA JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies en annexe et le caractère raisonnable des estimations retenues.

La Société a inscrit à son bilan des Créances clients pour un montant net de 5 204 817 €. La note de l'annexe en page 13 sur les créances et dettes explicite les modalités dévaluation retenues par la Société.



MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

J'ai procédé à l'appréciation de l'évaluation des créances clients sur la base des informations disponibles ce jour et j'ai mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'absence de risque significatif relatif au recouvrement desdites créances. Ces travaux m'ont permis de valider l'approche retenue par la Société.

IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercices professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ASSOCIES

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

3/5



VI - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 mars 2024

Le commissaire aux comptes



Marc GERNEZ

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5/5